



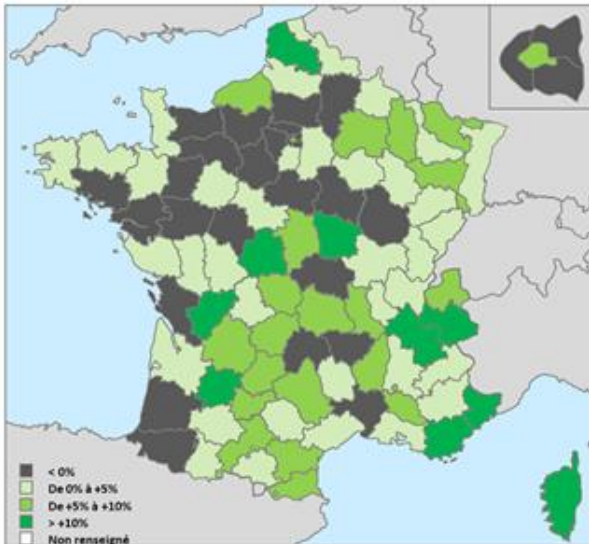
# Rapport Financier 2022

L'exécution budgétaire 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine puis par la reprise de l'inflation à un niveau non égalé depuis les années 80 (+5,2% en 2022). Ces deux faits significatifs se sont grevés à une conjoncture post-crise sanitaire toujours très sensible, d'autant plus dans le secteur médical et socio-médical.

Dans ce contexte, le Département de la Vienne a démontré sa capacité à poursuivre sa politique d'investissements volontariste, a répondu présent aux solidarités sociales et territoriales, et pour protéger le pouvoir d'achat des acteurs des politiques publiques départementales.

## Croissance et descente amorcée pour les DMTO

Évolution 2022/2021 du produit des DMTO par département



Après une année 2021 exceptionnelle, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des départements ont résisté en 2022.

Sur le plan national, le produit de DMTO encaissé par les départements a progressé de +3% pour s'établir à 16,7 Md€.

Le 2ème semestre a toutefois été moins dynamique et le marché immobilier, marqué par la hausse des taux d'intérêt, a montré quelques signes d'essoufflement qui se concrétisent notamment sur les premiers mois de 2023.

Le Département de la Vienne s'inscrit pleinement dans cette tendance nationale :

- Les produits de DMTO 2022 ont progressé de +2,63% par rapport à 2021.
- Le ralentissement du marché est constaté depuis septembre 2022 : à l'exception du mois de décembre qui est traditionnellement atypique, les DMTO du dernier trimestre 2022 ont reculé de 11%.
- Le premier trimestre 2023 confirme la tendance : -14% par rapport au 1er trimestre 2022.

## Inflation

Sur l'année 2022, l'inflation s'est établie à 5,6 %. Un niveau non-atteint depuis les années 1980. L'inflation avait trouvé sa genèse dans la reprise économique post-crise sanitaire 2019, qui avait généré une explosion de la demande de matières premières et de composants. La Guerre en Ukraine, déclarée par la Russie en février 2022 a largement contribué à amplifier ce phénomène.

Pour le Département de la Vienne, les impacts importants se sont fait ressentir sur les coûts de l'énergie, notamment le gaz et le renchérissement des matières premières nécessaires à l'exécution des travaux.

Le Département a également assumé l'ensemble des mesures de soutien au pouvoir d'achat des agents et du public vulnérable : revalorisations du RSA, de la valeur du point, financement des mesures SEGUR de la santé.

## Le financement de mesures nouvelles décidées par l'État

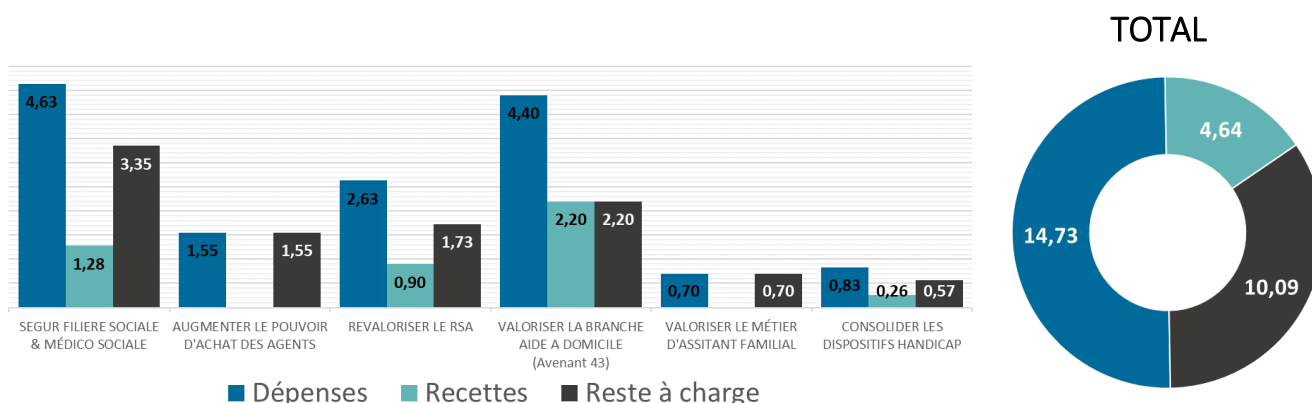
En 2022, dans le contexte post-crise sanitaire et inflationniste, l'État a multiplié les annonces en faveur de revalorisations pour soutenir le pouvoir d'achat des publics vulnérables et des agents de la fonction publique :

- 2 revalorisations successives du RSA : +1,9% au 01/04/2022 et +4% au 01/07/2022
- Revalorisation de la valeur du point d'indice au 01/07/2022 : +3,5%
- Revalorisation des salaires de la filière sociale et médico-sociale à hauteur de 183€/mois (Ségur de la Santé) avec effet rétroactif au 01/04/2022.

Ces mesures ont concerné à la fois les agents départementaux appartenant à la filière concernée, et également les salariés des établissements sociaux et médico-sociaux financés par le Département, au titre du handicap et de la protection de l'enfance

Le Département de la Vienne a assumé le financement de ces mesures nouvelles, qui sont venues en sus des mesures déjà annoncées en 2021 telles que l'avenant 43 en faveur du soutien et de la revalorisation de la branche « aide à domicile ».

En 2022, le Département de la Vienne a ainsi supporté une **charge nette de 10 M€ de dépenses supplémentaires pour financer les mesures décidées par l'État** :



	STRATE 2021	FRANCE 2021	VIENNE	
	(1)	(2)	CA 2021	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	953 €/hab	901 €/hab	822 €/hab	914 €/hab
Produit des impositions directes	100 €/hab	117 €/hab	89,8 €/hab	87,4 €/hab
Recettes de fonctionnement	1 148 €/hab	1 079 €/hab	969 €/hab	1 017 €/hab
Dépenses d'équipement brut (cpté 20+21+23)	127 €/hab	117 €/hab	142 €/hab	159 €/hab
Encours de la dette en € par hab. au 31/12	538 €/hab	504 €/hab	415 €/hab	410 €/hab
Dotation globale de fonctionnement	155 €/hab	123 €/hab	124 €/hab	124 €/hab
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonct	23%	21,1%	18,6%	17,6%
Dép. de fonct + remb. annuel de la dette en cap / recettes de fonct	88,3%	88,6%	89,9%	94,6%
Dépenses d'équipement brut (cpté 20+21+23) / recettes de fonct	11,0%	10,9%	14,7%	15,5%
Encours de la dette rapporté aux recettes de fonctionnement	46,9%	46,6%	42,8%	40,3%

1) strate = 250.000 / 500.000 habitants / (2) France métropolitaine

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>353 744 855</b>	<b>363 619 653</b>	<b>371 202 184</b>	<b>411 841 229</b>
<i>dont</i>				
• action sociale et solidarité	240 599 266	249 105 769	256 712 768	274 089 281
• personnel	58 941 752	60 241 807	60 125 483	63 163 777
• éducation (y compris BA de 2004 à 2017) et transports	10 541 168	10 307 494	10 824 304	11 958 207
• contribution au SDIS	12 574 000	13 078 488	13 184 830	13 343 048
• voirie	6 460 737	6 311 277	6 388 977	6 518 207
• frais financiers	2 832 942	2 481 309	2 133 041	2 328 760
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>403 459 285</b>	<b>410 255 064</b>	<b>432 521 600</b>	<b>451 688 497</b>
<i>dont</i>				
• fiscalité directe, indirecte et péréquation	238 842 710	246 930 207	264 853 399	278 972 157
• dotations de l'État et compensations fiscales	68 382 310	68 282 951	68 196 377	68 244 855
• recettes d'aide sociale	90 892 914	88 715 203	94 833 937	99 198 149
• produits de cessions mobilières et immobilières	534 441	1 703 146	485 791	0
<b>ÉPARGNE BRUTE (3)=(2)-(1)</b>	<b>49 714 430</b>	<b>46 635 411</b>	<b>61 319 416</b>	<b>39 847 268</b>
<b>Remboursement de la dette en capital (4)</b>	<b>21 362 339</b>	<b>21 586 533</b>	<b>21 726 783</b>	<b>21 840 134</b>
<b>ÉPARGNE NETTE (5)=(3)-(4)</b>	<b>28 352 091</b>	<b>25 048 878</b>	<b>39 592 633</b>	<b>18 007 134</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	2022
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>92 060 304</b>	<b>79 566 814</b>	<b>82 433 489</b>	<b>96 038 782</b>
<i>dont</i>				
• investissements bruts (équipements bruts hors subventions)	35 764 864	3 290 860	38 738 776	47 558 301
• subvention d'équipements versées	30 666 701	24 961 888	39 592 143	21 224 564
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>44 005 745</b>	<b>32 210 255</b>	<b>33 182 092</b>	<b>33 076 566</b>
<i>dont</i>				
• dotations de l'État (FCTVA, DDEC, DGE)	8 513 709	8 673 740	8 553 280	9 458 340
• emprunts (hors refinancement)	20 000 000	20 000 000	25 000 000	20 000 000

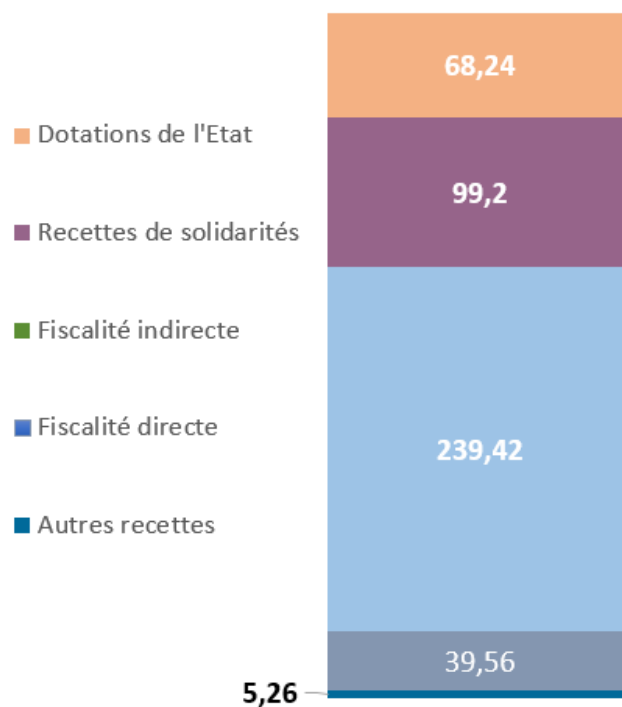
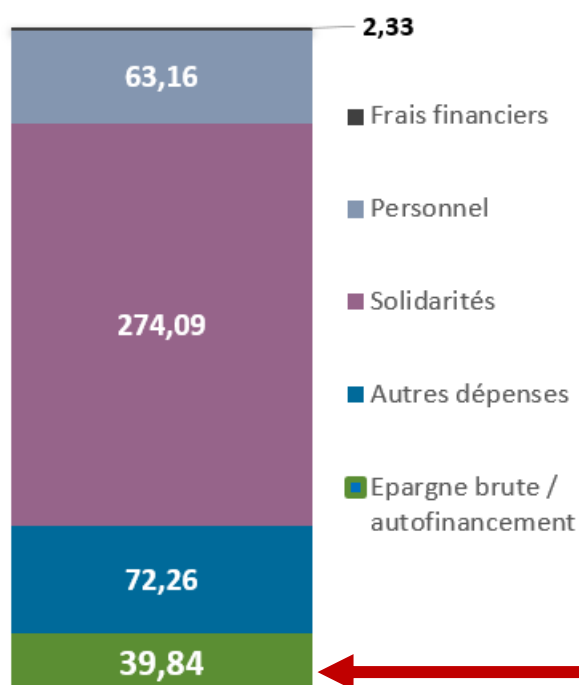
L'épargne brute, indicateur de santé financière des collectivités

**ÉPARGNE BRUTE: 39,84 M€**

**ÉPARGNE NETTE: 18 M€**

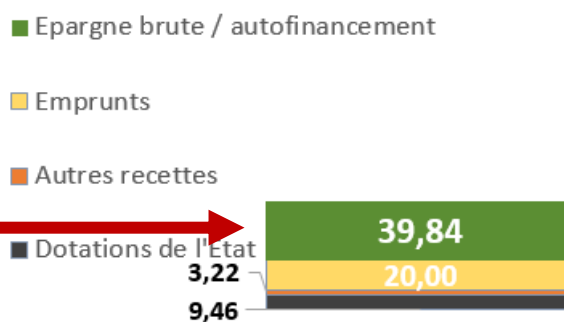
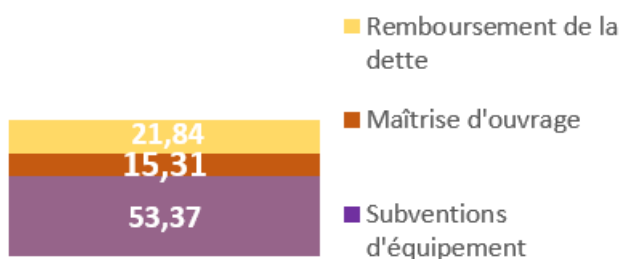
Dépenses Réelles de Fonctionnement  
411,84 M€

Recettes Réelles de Fonctionnement  
451,68 M€



Dépenses Réelles d'Investissement  
90,52 M€

Recettes Réelles d'Investissement  
32,68 M€





Les ratios liés à l'épargne ont été soutenus en 2022 par la dynamique des DMTO.

Pour être pertinente et complète, l'analyse des ratios d'épargne doit intégrer la notion de mise en réserve de DMTO rendue possible en 2022. Le Département de la Vienne a comptabilisé une réserve de 16 M€. La charge représentée par cette opération comptable vient en diminution des ratios d'épargne.

## Mise en réserve des DMTO

Le 15 juillet 2022, un décret a été publié afin d'encadrer les modalités de mise en réserve des DMTO (article 12 du décret n°2022-1008 du 15 juillet 2022). Compte tenu des DMTO enregistrés depuis 2018, le Département de la Vienne était autorisé à constituer une réserve maximale de 16,2 M€ en 2023. Dans le cadre de ce décret, le Département de la Vienne a fait le choix de provisionner une enveloppe de 16 M€ en vue de se prémunir des risques potentiels suivants :

- Inflation sur les matières premières, augmentation du coût de la main d'œuvre, difficultés d'approvisionnement,
- Augmentation des taux d'intérêts en comparaison avec la situation de marché constatée au 01/01/2022.

## L'épargne brute

1. Correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
2. Indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

►► **Le compte administratif 2022 fait apparaître une épargne brute de 39,84 millions d'euros, en diminution par rapport au CA2021 où elle atteignait 61,3 M€.**

Le taux d'épargne brute indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant

►► **Le taux d'épargne (épargne brute/recettes de fonctionnement) s'établit à 9 %, en diminution par rapport à 2021 (14 %).**

## L'épargne nette

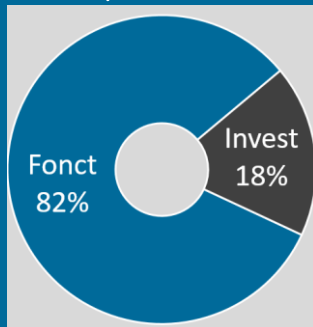
L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel car il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

En 2022, le remboursement de la dette en capital a représenté 21,8 M€.

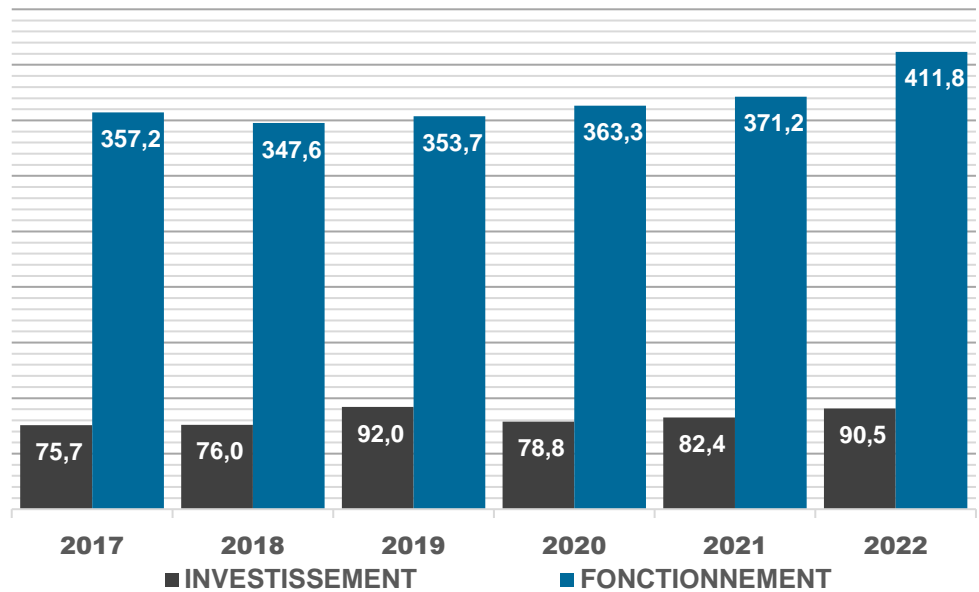
- ▶▶ L'exécution budgétaire 2022 a permis de dégager une épargne nette de 18 M€. Ce ratio est en diminution par rapport à 2021 où elle s'établissait à 39,6 M€.

## Chiffres clés

- Investissement : 90,52 M€
- Fonctionnement 411,84 M€

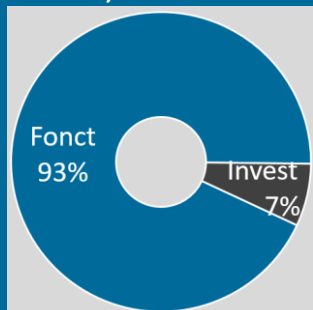


## Dépenses réelles : 502,37 M€

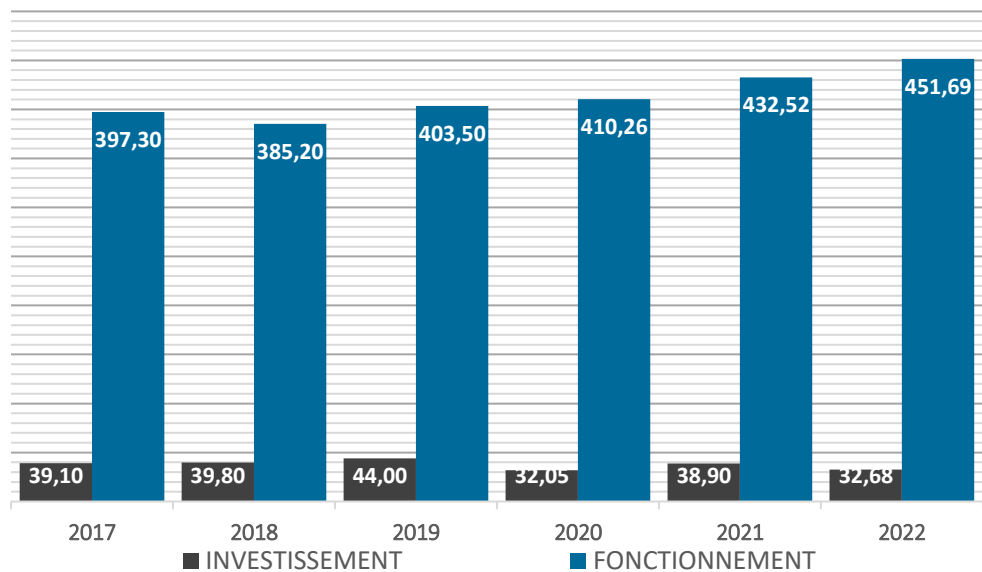


## Chiffres clés

- Investissement : 32,68 M€
- Fonctionnement 451,69 M€



## Recettes réelles : 484,37 M€





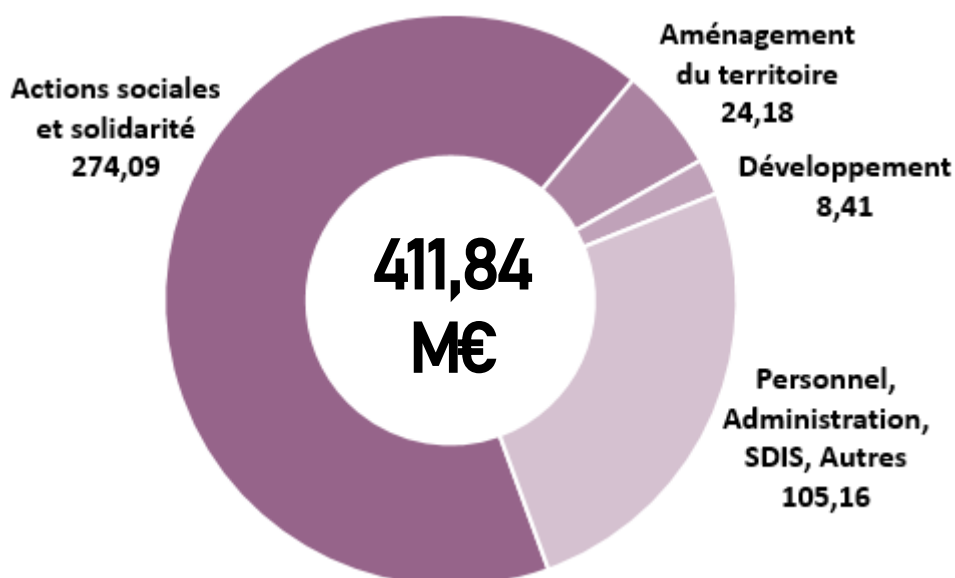
## Chiffres clés

- Aide sociale :  
Insertion 82,69 M€  
APA 52,02 M€
- Personnel :  
63,16 M€ pour  
1.300 agents
- Aménagement du territoire :  
dont  
sports, jeunesse,  
culture 4,27 M€  
tourisme 2,35 M€  
SDIS 12,99 M€  
intérêt de la dette  
2,33 M€

## Chiffres clés

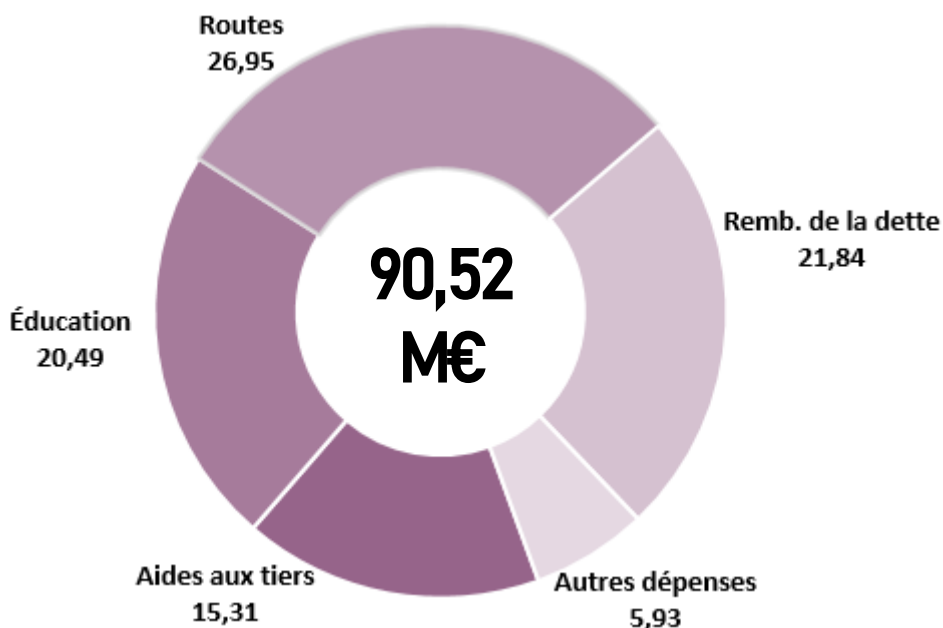
- Routes :  
dont  
4,98 M€ pour la  
RN147
- Autres dépenses :  
dont  
administration  
générale 1,99 M€  
bâtiment 1,87 M€  
agriculture & eau  
0,90 M€

## Dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement  
82% du budget total

## Dépenses réelles d'investissement

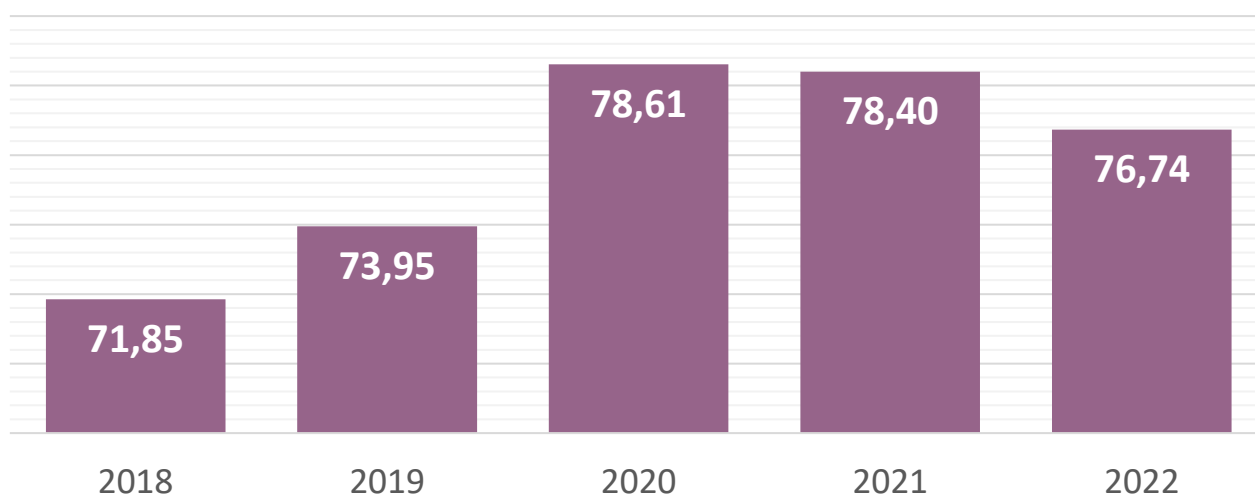


Les dépenses réelles d'investissement  
18% du budget total

## Faits marquants 2022 - L'allocation RSA

La prestation sociale RSA a été revalorisée à 2 reprises en 2022 compte tenu de l'inflation : +1,9% au 01/04/2022 et +4% au 01/07/2022. L'impact financier de ces revalorisations est évalué à +2,6 M€ en 2022.

Pour la deuxième année consécutive, depuis sa création en 2009, le montant de la dépense consacrée à l'allocation RSA a diminué : **76,74 M€**. Soit un recul de -2,21% par rapport à 2021.

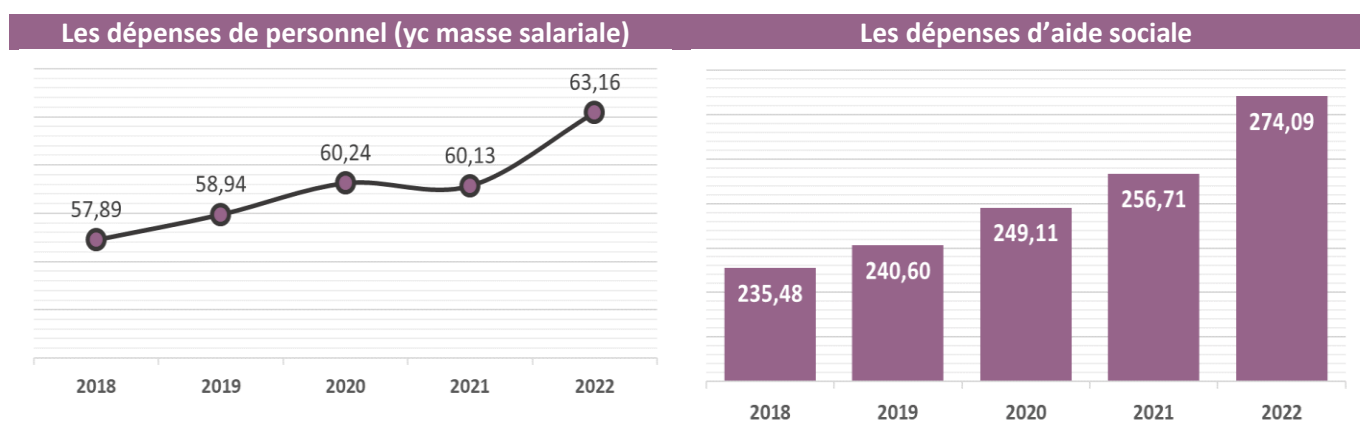


## Faits marquants 2022 – La revalorisation de la filière sociale et médico-sociale

A l'occasion de la conférence des métiers de l'accompagnement social et du médico-social le 18 février 2022, le Premier Ministre a annoncé la revalorisation des salaires de la filière de 183 € par mois, avec un engagement fort de l'État, partagé avec les départements, de 1,3 milliard d'euros.

Le périmètre du « Ségur » a été élargi. L'ensemble des métiers de la santé, du social et du médico-social ont ainsi été revalorisés.

La charge nette pour le département pour financer ces mesures s'est établie à **+ 3,2 M€ en 2022**.



## Dépenses de personnel

La masse salariale et l'ensemble des dépenses liées au personnel départemental ont été impactées de façon importante par les annonces de l'Etat :

- Revalorisation de la valeur du point (+3,5% au 01/07/2022) : **+0,85 M€ en 2022**
- Revalorisation des salaires des agents départementaux en charge de l'accompagnement social et médico-social : **+0,75 M€ en 2022**

Les dépenses de personnel représentent 15% des dépenses réelles de fonctionnement : **63,16 M€.**

## Les investissements départementaux

Les dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de **114,25 M€**, y compris les reports sur 2023 qui ont été réalisés pour 23,72 M€.

Les projets routiers et les travaux dans les collèges sont les 2 domaines prioritaires de la maîtrise d'ouvrage départementale :

- 26,95 M€ pour le financement de travaux et projets routiers.
- 20,49 M€ pour les travaux dans les collèges et dépenses informatiques et innovantes.

L'année 2022 a été marquée par l'inauguration et la mise en service d'un 35<sup>ème</sup> Collège dans la Vienne.



Les subventions d'investissement versées aux communes, EPCI et autres partenaires se sont élevées à **15,31 M€** dans le cadre du dispositif ACTIV.

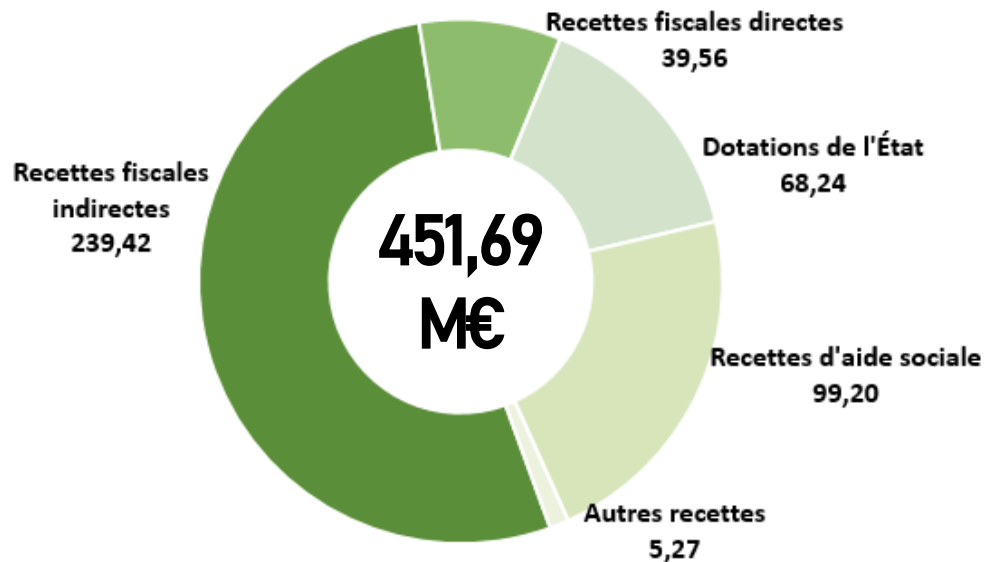


Concernant le budget annexe Futuroscope-Palais des Congrès-Aréna, l'année 2022 a été marquée par la livraison et la mise en service de l'Aréna Futuroscope. Cet équipement basé aux portes du Parc du Futuroscope a été inauguré en avril 2022. **Le coût du projet s'est établi à 51,3 M€.**

## Chiffres clés

- Droits de mutations : **67,51 M€** en augmentation de 2,63% par rapport à 2021 65,78 M€
- Fraction de TVA : **89,61 M€**

## Recettes réelles de fonctionnement

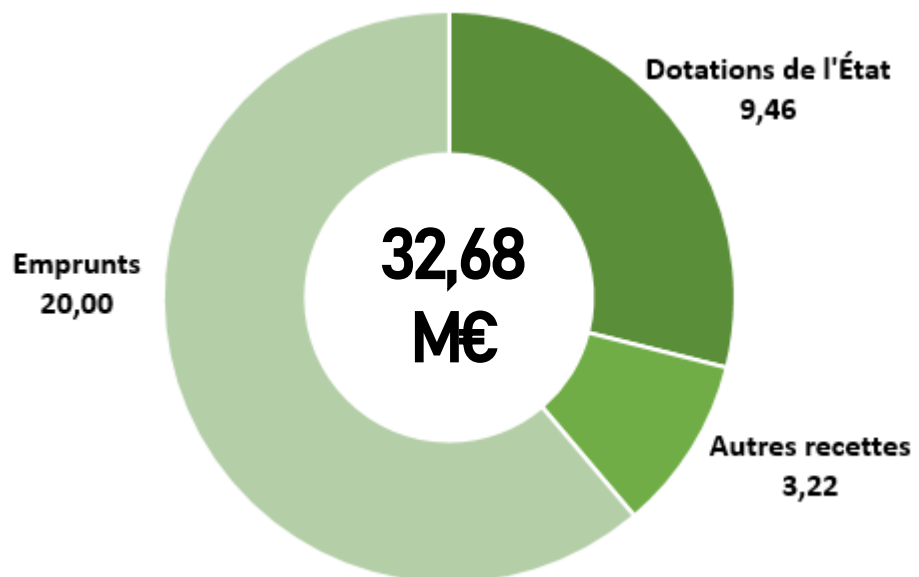


Les recettes réelles de fonctionnement  
93% du budget total

## Chiffres clés

- Dotations de l'État : **9,46 M€** dont 6,41 M€ de fonds de compensation de la TVA. Elles représentent 29% des recettes réelles d'investissement.

## Recettes réelles d'investissement



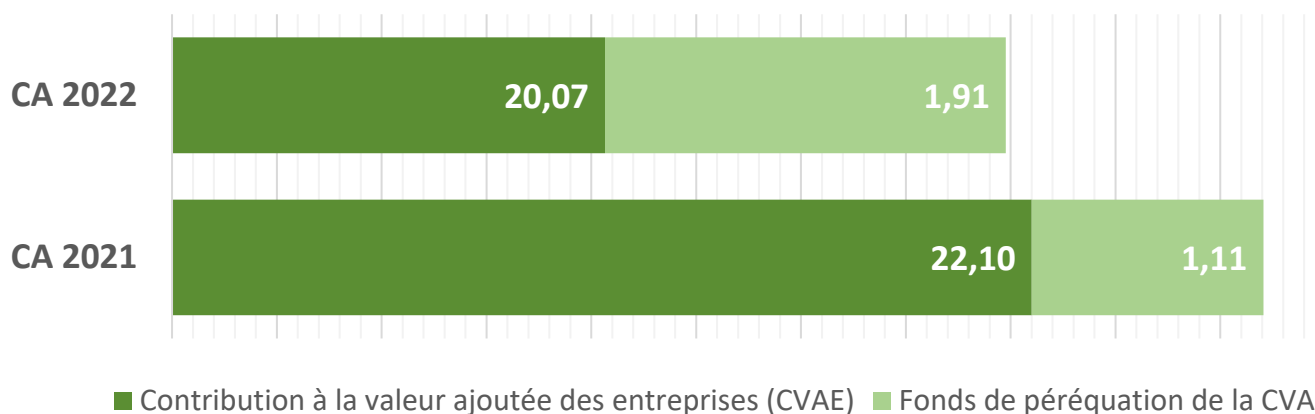
Les recettes réelles d'investissement  
7% du budget total

Le produit de la fiscalité directe (39,6 millions d'euros) représente 8,8% des recettes réelles de fonctionnement du Département.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le produit de la taxe sur le foncier bâti est transféré au bloc communal. Le Département a donc perdu son pouvoir de taux.

## Impôts directs

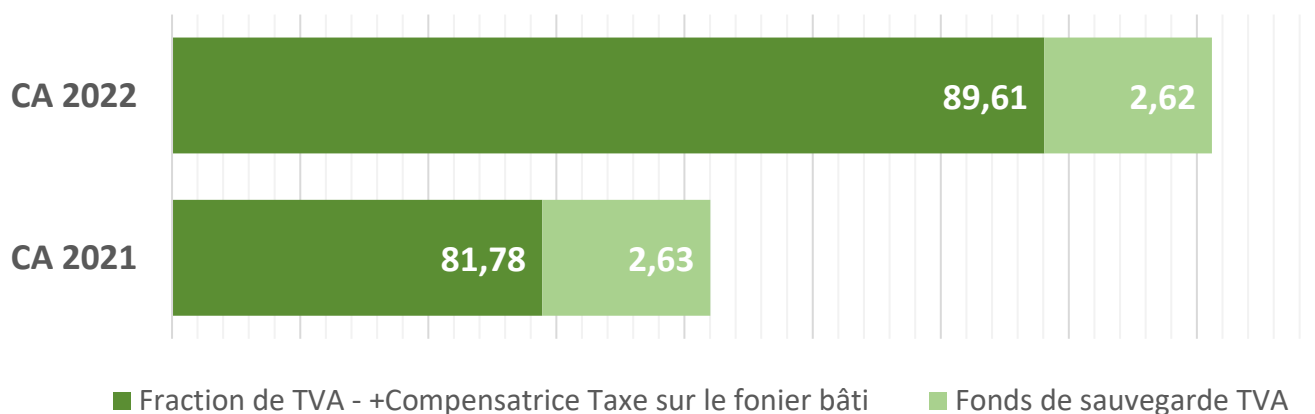
Le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), issue de la réforme de la taxe professionnelle et de la fiscalité locale, et son fonds de péréquation se sont élevés respectivement à 20,1 M€ et 1,9 M€.



## Fraction de TVA

En 2022, le Département a perçu 89,6 M€ de recettes fiscales liées à la taxe sur la valeur ajoutée versée en compensation de la taxe sur le foncier bâti contre 81,8 M€ en 2021.

Le Département de la Vienne remplissant les deux critères d'éligibilité à la fraction complémentaire de TVA, il a perçu en fin d'année une recette de 2,62 M€.



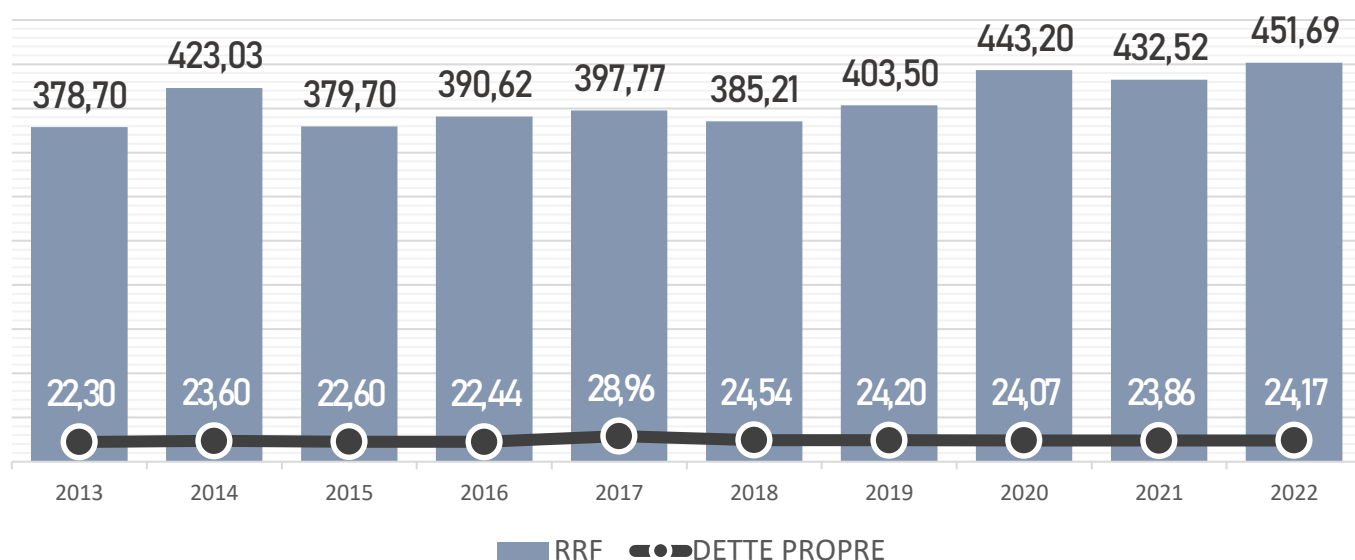
## Chiffres clés

- Encours au 31/12/2022 : 186 M€
- Taux moyen au 31/12/2022 : 1,54 %
- Répartition :
  - Taux fixe : 70,7 %
  - Taux variable : 15,4 %
  - Livret A : 13,9 %

Avec une dette globale de **410 € par habitant** au 31 décembre 2022, le Département de la Vienne se situe à un niveau d'endettement inférieur à la moyenne nationale qui est de 504 € (source DGFIP connues jusqu'en 2021).

En 2022, le Département a réalisé 20 M€ d'emprunts et le stock de la dette atteint 186 M€ (situation arrêtée au 31/12/2022).

La charge annuelle de la dette (capital + intérêts) s'élève au 31 décembre 2022 à **24,17 M€** et représente 5,35% des recettes réelles de fonctionnement.



Le Département détient une dette saine : pas d'emprunts toxiques. Cette situation satisfaisante est confirmée par la charte Giessler qui classe les emprunts par risque.

## Structure de la dette

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
Taux variable	17,71 %	15,4 %
Taux fixe	65,66 %	70,7 %
Taux structurés - barrière	0,22 %	0 %
Taux variable – livret A	16,41 %	13,9 %

En 2022, le Département a souscrit des emprunts afin de financer ses programmes d'investissement :

	Budget annexe Aréna	Hors Bilan Aréna
Nouveaux emprunts	15,3 M€	24,5 M€ (dette Dailly)
Remboursement	-0,8 M€	-0,7 M€
<b>Encours de dette au 31/12/2022</b>	<b>14,5 M€</b>	<b>23,8 M€</b>
Taux moyen	0,9%	2,08%





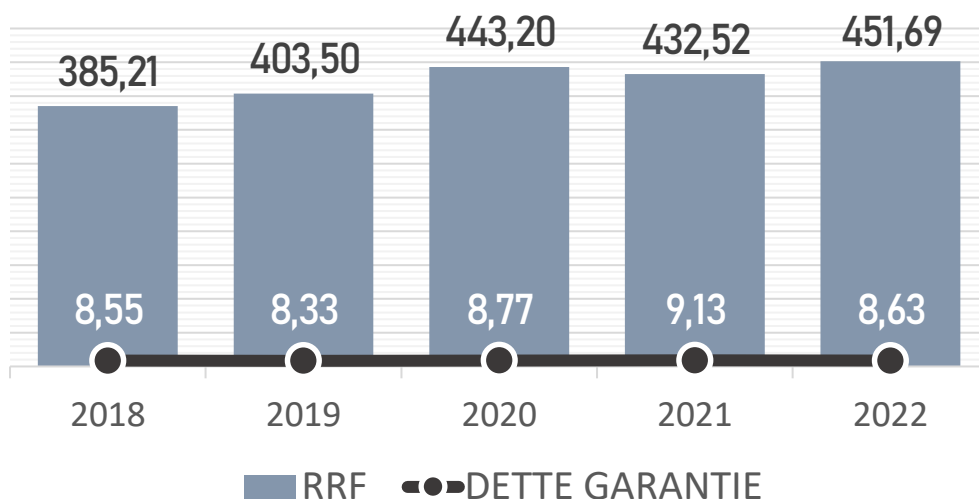
## Chiffres clés

- Encours garanti au 31/12/2022 : 8,63 M€
- Part de l'encours garanti : 2% des recettes réelles de fonctionnement

## Chiffres clés

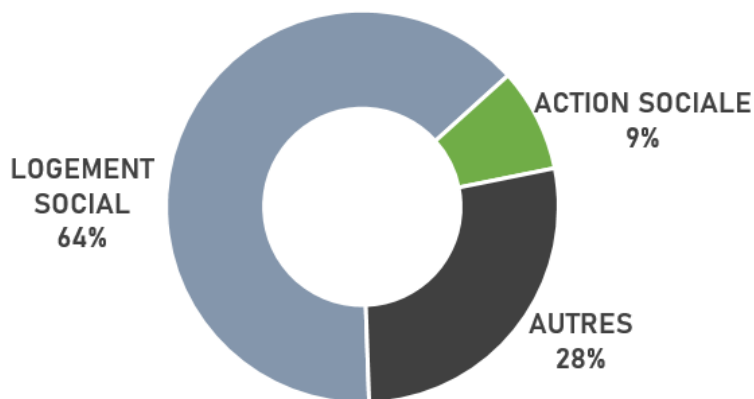
- Action sociale : financement de structures d'accueil pour personnes âgées, handicapées, d'enfants et de réinsertion sociale
- Autres : financement d'équipements collectifs et de loisirs du Center Parcs, et de bâtiments industriels destinés aux entreprises MECAFI et DELTA 86

## Encours garanti : 8,63 M€

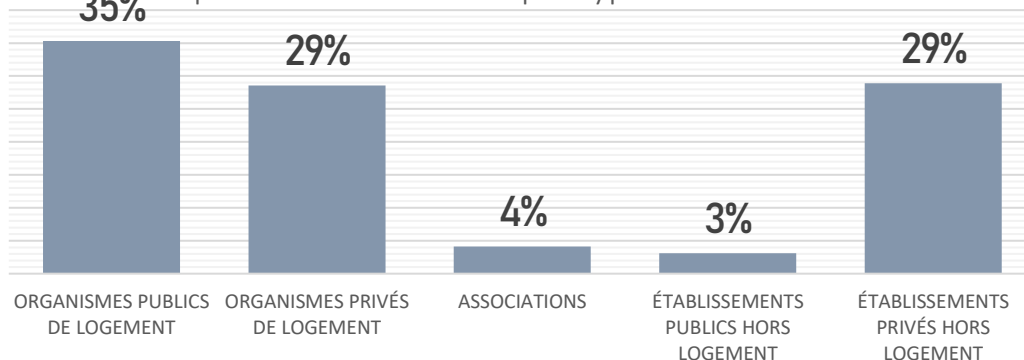


## Répartition de l'encours garanti

Répartition par type de dossiers



Répartition de l'encours par type de bénéficiaire



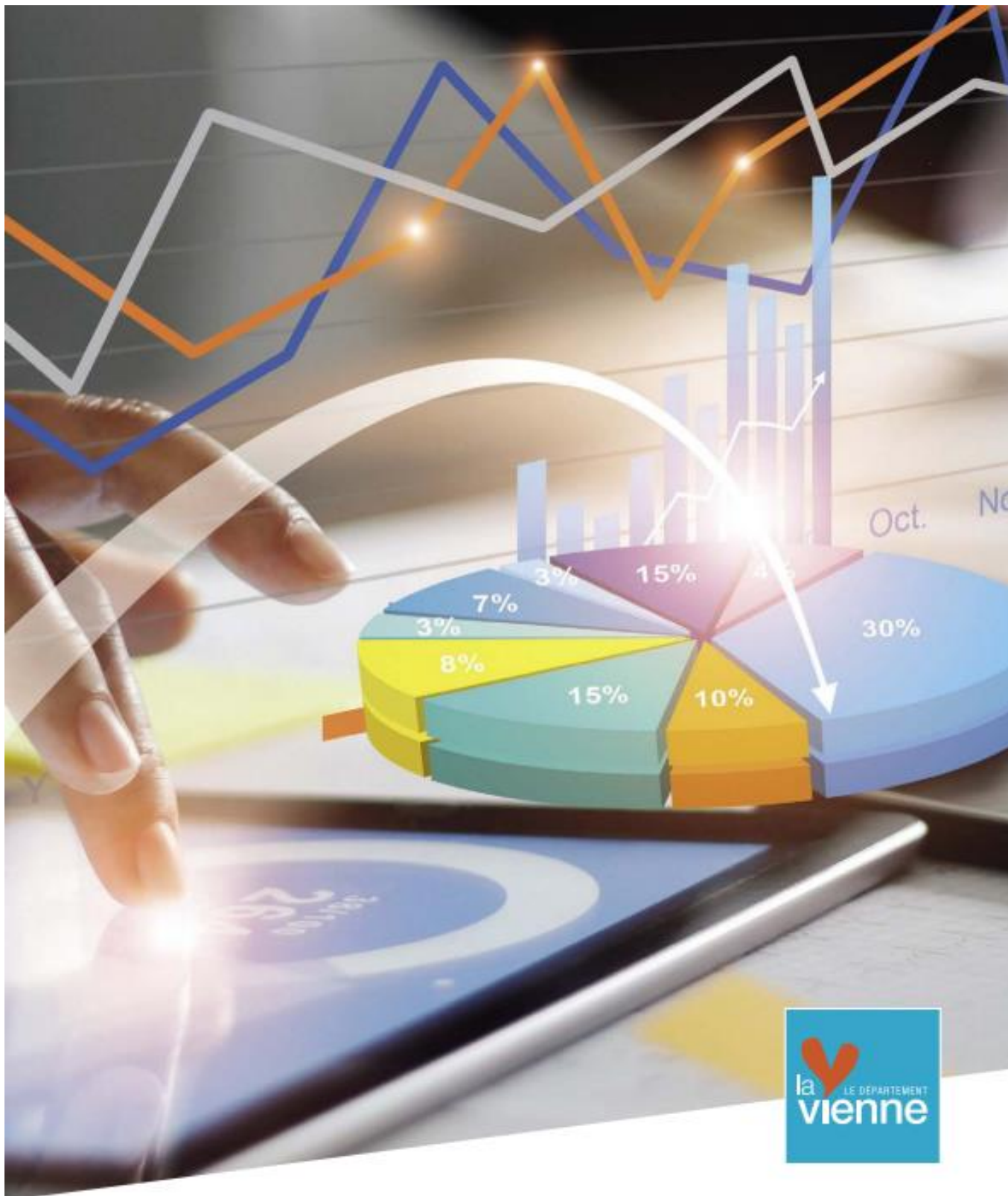
## 7 sociétés de droit privé

ORGANISMES	CAPITAL	PARTICIPATION CD 86	Nombre d'actions
SEML Patrimoniale de la Vienne	26 449 750 €	21 087 160,00 €	2 108 716
SAEML du Bois de la Mothe Chandener	39 000 000 €	21 300 000,00 €	2 130 000
SEM Palais des Congrès	228 000 €	1 273 221,76 €	895
Société d'Équipement du Poitou	762 196 €	315 414,50 €	276 400
SAFER Poitou-Charentes	1 260 832 €	52 768,00 €	3 298
Société Locale d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes	18 772 820 €	76 216,00 €	3 811
Caisse Régionale de Crédit Agricole		1 829,21 €	

## 3 syndicats mixtes et 4 établissements publics

NOMS	COMPÉTENCES	PARTICIPATION CD 86	CA 2021 (total des dépenses)
Qualyse (ex LASAT)	Veilles sanitaires, contrôles vétérinaires,...	Contribution forfaitaire	25 196 579 €
Syndicat Mixte de l'ESC Vienne	Gestion d'une école de commerce		427 749 €
Institution Interdépartementale pour l'Aménagement de la Charente et de ses Affluents (IIACA)	Études et travaux d'intérêt commun permettant la régularisation ou l'amélioration du régime des eaux de la Charente et de ses affluents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 19,50% en invest.</li> <li>• 4,61% en fonct.</li> </ul>	2 025 637 €
Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER) budget travaux	Études et réalisations de travaux de voiries, d'hydrauliques, d'assainissement, d'adduction d'eau potable, amélioration foncière, terrassement	Subventions au cas par cas	3 076 288 €
Syndicat Mixte Aéroport de Poitiers	Aménager, renouveler les biens mobiliers et immobiliers et exploiter l'aéroport de Poitiers-Biard avec le soucis de promouvoir le développement du trafic aérien	Contribution budgétaire : 1 400 000 €	2 812 837 €
EPEC de l'Abbaye de Saint Savin	Développement du site de St Savin et de la vallée des fresques (chapelle St Laurent et crypte Ste Catherine à Montmorillon, chapelle Ste Catherine à Jouhet, églises de Saulgé, Saint Germain et Antigny)	17,7% en fonctionnement	1 065 108 €
Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTBV)	Études et travaux d'intérêt commun permettant la régularisation ou l'amélioration du régime des eaux de la Vienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 9,11% en invest.</li> <li>• 9,11% en fonct.</li> </ul>	1 138 423 €

ORGANISMES		CA 2021	Participations CD 86
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours	32 605 796 €	40,43%
AT86	Agence des Territoires 86	3 301 746 €	8,78%
IDEF	Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille	11 591 647 €	75,95%



Département de la Vienne  
Place Aristide Briand  
CS 80319  
86008 POITIERS CEDEX